



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Mutuelle nationale des hospitaliers

Question écrite n° 57867

## Texte de la question

Mme Dominique Orliac appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'application du tiers-payant pour la part complémentaire, s'agissant de la Mutuelle nationale des hospitaliers et des professionnels de la santé et du social (MNH). En effet, la MNH n'applique pas le tiers-payant, contrairement à de nombreuses caisses. Cet état de fait allant à l'encontre de la volonté gouvernementale de favoriser le tiers-payant pour les plus démunis, elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître son avis sur ce sujet précis.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Dominique Orliac](#)

**Circonscription :** Lot (1<sup>re</sup> circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57867

**Rubrique :** Économie sociale

**Ministère interrogé :** Affaires sociales

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 juin 2014](#), page 5076

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)